

Lot de Correction : EAI 1900A - 101 0447 - 011

Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE

N° Anonymat : A000018963

Nombre de pages : 20

10, 25.

Concours

EAI

Section/Option

1900A

Epreuve

101

Matière

0447

Libellé Concours : Agrégation interne

Libellé Section/Option : Education physique et sportive

Libellé Epreuve/Matière : Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur l'EPS

L'ensemble de la copie doit être rédigé avec un stylo dont l'encre est foncée. Remplir soigneusement la zone d'identification en MAJUSCULES.

Numérotez chaque PAGE (dans le cadre en bas à droite de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Vous montrerez en quoi et comment cet extrait de texte est la conséquence de l'évolution du sport scolaire, dans ses rôles et dans ses statuts, depuis les années 60.

"Le sport scolaire est une histoire d'hommes, ou de structure de coopération; c'est une histoire à deux termes : éducation physique et sport. Cette histoire constitue un chantier ouvert, évolutif, jamais achevé tant au moins dans une ultime phase de recherche d'identité réciproque" (Programme Union nationale du Sport scolaire 2005 - 2012, 2005). Le sport scolaire évolue encore de nos jours, la nouvelle circulaire du 18 avril 2010 rappelle par ailleurs la nécessité de cohérence entre le projet d'Association sportive (A.S) le projet d'éducation physique et sportive (EPS) et le projet d'établissement. Dans les années soixante, et plus particulièrement avec la circulaire du 21/05/62, l'EPS et l'A.S ont bien distincts, le premier concerne l'initiation, le deuxième, l'entraînement et la compétition. On imagine de bien et donc l'intérêt du sport scolaire dans la politique éducative est l'aboutissement de l'acte qui opère au cours de la période d'intérêt

N°

du sport trouve écho dans notre société qui questionne les différents acteurs éducatifs (école, famille, A.S.) quant à leur rôle, leur place et leur fonction pour répondre les enjeux sociaux qui précèdent l'évolution de la société.

L'EPS peut être caractérisée "comme une forme d'éducation qui, au moyen du mouvement humain essentiellement développe le volet physique de l'individu et contribue à enrichir les autres dimensions de sa personnalité" (J. Thibaut "Sport et EP: 1870-1970" Virm 1972). Cette définition rappelle la valeur éducative de la discipline dans toutes les dimensions de l'être, mais elle semble s'appliquer également au sport scolaire aujourd'hui, de sport scolaire est "le rassemblement volontaire des élèves dans l'A.S. de leur établissement pour venir pratiquer des activités physiques et sportives (A.P.S)" dans un but essentiellement compétitif (P. Armand in Clément "L'identité de l'EP scolaire au 20ème siècle" 1993).

Si le sport scolaire est considéré par Attali et S'mahim comme le cheval de bataille du sport à l'école ("d'EP au 20ème siècle les étapes d'une démocratisation" 2004), son caractère facultatif la rend unique et différente du temps de la leçon d'EPS. Il est donc important de comprendre que son histoire, ses mutations lui sont propres. Ren aillens Hebrard ("EPS, réflexions et perspectives" 1990) dit que le sport scolaire doit concilier une double finalité: celle du système scolaire qui recherche la formation, l'apprentissage et l'éducation. Puis celle du système sportif qui recherche l'entraînement, la performance et la compétition. L'évolution du sport scolaire est donc à considérer autour de cette double exigence, l'histoire a telle donné raison à l'une plutôt qu'à l'autre?

Si il semble intéressant de pointer le débat sur le positionnement révélateur (le sport scolaire) des enjeux de l'interception du sport dans l'EPS nous préférons envisager de traiter sa place dans la politique éducative. Pourquoi minorée au maximum, celle-ci diffère au même titre que sa fonction au rythme des mutations politiques.

des statuts, nombreux et variés, renvoient à la place occupée dans la politique éducative. Est-elle minorée, majeure

importante? Sa fonction est également importante. D'avantage qualitative, la fonction du sport scolaire dans les années soixante est de détecter les sportifs, aujourd'hui elle est pédagogique et s'inscrit pleinement dans l'extrait de texte. Le statut est identifié, le rôle est affirmé dans les textes, l'est aussi par l'état. Ce rôle est également en constante mutation et il s'adresse parfois à l'élève (de nos jours) et parfois il permet de valoriser une politique sportive (années soixante).

D'ailleurs, qui définit le rôle du sport scolaire, dont certains de ces critères ont représentés dès 1954, est la conséquence de tensions politiques et corporatives. C'est le résultat de mouvements scientifiques, pédagogiques, politiques, d'évolution du sport scolaire, tant par ses objectifs et les textes officiels d'une part, ses structures d'accueil et les encadrements d'AS d'autre part, semble aller dans le sens de l'extrait, mais au prix de quels combats?

Enfin, nous qualifions les thèmes de réussite, de responsabilisation, de santé et de bien être comme étant des objectifs complémentaires à l'EPS, à l'école et à "l'éducation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué" (B.O. n° 8 du 28/05/08).

À l'issue de ce travail de définition des concepts phases, nous sommes en mesure de nous interroger sur les mutations du sport scolaire qui ont engendré cet extrait.

Pourquoi la santé et le bien être que la fonction du sport scolaire définit dans ses priorités aujourd'hui n'en ait pas une dans les années 60?

Quels sont les déterminants sociaux et/ou politiques qui ont conduit à unifier ou à minorer la place du sport scolaire dans la politique éducative d'une époque?

Dans quelle mesure les objectifs fixés par les législateurs ont permis l'évolution du rôle de l'AS vers une éducation au service de la réussite et de la responsabilisation?

Enfin, dans quelle mesure ces objectifs assignés au sport scolaire de nos jours sont le reflet de luttes d'acteurs politiques et corporatistes, voire syndicaux autour de la définition du rôle et du statut que ce temps scolaire original peut occuper?

Nous saurions alors la thèse selon laquelle les mutations de rôles, et de statuts du sport

scolaire sont les fruits d'intentions socio-politiques d'une part, et ceux d'une corporation sociale de donner à ce temps scolaire une vraie dimension éducative d'autre part. En d'autres termes, les textes officiels, les structures de corporation, les expériences conceptuelles sont de puissants catalyseurs de cette évolution pour comprendre quel A.S. est destinée à compléter le rôle de l'E.P.S. Ce texte et les valeurs assignées au sport scolaire sont le résultat des tempêtes vécues dans les années 70.

Nous nous attacherons à présenter trois parties. Chacune d'elle prenant racine dans la précédente tout en développant des perspectives pour la suivante.

Dans une première partie, allant de 1960 à 1972, date à laquelle les Centres d'animation sportifs sont créés, nous tenterons de montrer que le sport scolaire a un rôle désigné par la politique sportive du pays. L'évolution du rôle et du statut important cité dans l'extrait n'est pas amorcée par le législateur car les besoins sont ailleurs. Qu'il s'agisse des textes officiels ou des structures de corporation, une politique sportive supplante une politique éducative. Quelques conceptuels cherchent à s'imposer dans une démarche plus éducative.

Puis il conviendra de poursuivre au sein d'une seconde partie allant de 1972 à 1984: la loi Auria oriente le sport scolaire vers quelques notions de l'extrait du texte (révisité et boudé). Nous nous attacherons à prouver la thèse selon laquelle le sport scolaire, face aux attaques politiques, est remis en question. Son rôle ainsi que son statut font l'objet de débats vifs. L'évolution conceptuelle de la discipline toute entière s'inscrit peu à peu dans cette circulaire dans l'extrait. Les politiques sportives cadent la dynamique du sport scolaire apportée en début de cinquième république. Différents courants tentent de modifier le rapport qu'enrichit l'E.P.S. sport scolaire avec la technique.

Enfin, nous enchaînerons dans une troisième et ultime partie de 1984 à nos jours. Nous justifierons l'idée selon laquelle le sport scolaire s'inscrit pleinement dans la politique éducative du pays. Des thèmes de santé, de réinsertion, d'épanouissement sont au centre des préoccupations.

Lot de Correction : EAI 1900A - 101 0447 - 011
 Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
 Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
 N° Anonymat : A000018963

Nombre de pages : 20

Concours

E A I

Section/Option

A G C S A

Epreuve

A C 1

Matière

C 4 4 7

Et abasourdi est le fruit de réflexions menées dans les années
 soixante dans les revues éducatives. Nous verrons que les
 textes officiels et le rôle de l'A.S dans l'éducation de l'enfant
 passe aussi par la valorisation des jeunes officiels

Tout d'abord, dans une première partie
 allant de 1960 à 1972, date à laquelle les centres d'animation
 sportifs sont créés (C.A.S), nous tenterons de montrer que le
 sport scolaire a un rôle déterminé par la politique sportive de
 pays. L'évolution vers le rôle important du sport scolaire (S.S)
 cité dans l'extrait n'est pas amorcée par le législateur car les
 besoins sont ailleurs. Quelques concepteurs cherchent à s'inscrire
 dans une démarche plus éducative.

Dans un premier temps, nous avançons l'idée
 selon laquelle le sport scolaire s'inscrit dans la politique sportive
 du pays. Si la réussite est visée, elle est performative.
 Malgré tout les mises en garde laissent pressager une évolution

future.

la circulaire du 21/08/62 définit "les conditions générales de l'organisation de l'initiation, de l'entraînement et de la compétition sportive". la compétition trouve sa place dans le cadre de l'A.S. Cinq ans plus tard, la circulaire du 19/10/67 rappelle que les encadrement de l'A.S. doivent "assurer une heureuse transition entre le milieu scolaire d'une part, et le milieu sportif qui accueille les élèves après l'école d'autre part, en évitant toute solution de continuité". Il faut donc décliner la pratique sportive en respectant les contraintes scolaires. Ainsi ces deux faits sont révélateurs des valeurs de l'A.S. même si une mise en garde est réalisée. Les contraintes scolaires peuvent être autant matérielles que humaines. Il nous semble difficile d'affirmer qu'il s'agit uniquement de valeurs éducatives.

Ainsi, la politique sportive voulue par Heyges, alors en charge du Haut Commissariat à la jeunesse et au sport est de promouvoir le grand jeu national du pays par le sport. Il aborde le mythe géméide de la culture étendue au sport dans l'hebdos des Arts le 13/12/58. De plus J.-L. Norlin le cite affirmant nettement ses ambitions politiques: "Il ne pouvait y avoir qu'une seule politique sportive et non pas deux (...), la conception très syndicaliste de Flourès s'opposait à la mienne car ses vues allaient à l'encontre d'une promotion du sport pour les jeunes, seule l'EPS comptait à ses yeux" (Heyges in Norlin, "L'Élan gaullois" 1997).

Dans la société, le sport est plébiscité, le journal l'Équipe vend jusqu'à 2 225 000 exemplaires par jour, l'émission Le chemin du stade en 1966 bat des records (J.-L. Norlin, op.cit.). C'est dans ce contexte où le sport est donc un élément incontournable de la culture (Bocher, "Essai de doctrine du sport" 1967).

que nous venons de montrer que le sport scolaire s'inscrit dans la politique sportive même si des premières tensions apparaissent entre tenants du sport et tenants d'une politique plus éducative. Quand est-il pour les structures de coopération?

Nous souhaitons montrer désormais que le sport scolaire se dote de structures propres aux valeurs de réussite sportive au risque de se confondre avec le sport fédéral. Les valeurs éducatives présentes dans l'échec ne sont pas avancées ici encore.

En effet, 1961 marque la dissolution de l'office du sport scolaire et universitaire (OSSU) pour donner naissance deux ans plus tard à l'Association sportive scolaire et universitaire (ASSU) le 7/03/63. D'ailleurs "les missions de l'ASSU sous la cinquième république s'inscrivent dans la continuité de la transformation de la semi-journée sportive. Il s'agit de la peste de la finalité ludique, en un mot de la sportivisation" (J. Bordet "Sport scolaire, histoire d'une identité ambiguë" 1999).

Cette nouvelle structure vise la détention de futurs champions pour promouvoir une fois de plus l'avenir du pays. "L'ASSU participe au même titre que les médias et que le monde du mouvement sportif à l'établissement d'une culture commune dont les prolongements allaient s'étendre jusqu'à l'EPS" (Debyluc in Arnaud "L'évolution de l'EP en France 1920-1980" 1989). Ainsi le sport entre pleureusement dans l'A.S., l'EPS et les prescriptions éducatives ne sont pas décelables.

Dans la société, la promotion du sport se poursuit avec la création du brevet d'état en 1963, et de conseillers techniques en 64 chargés d'aider à l'encadrement des A.S.

Nous venons alors de montrer que le sport scolaire se dote de structures propres, à son développement, qui lui permette de réaliser les ambitions du gouvernement. Cependant le risque de se confondre avec le sport-civil se précise. Des concepteurs s'organisent pour orienter le sport scolaire vers une autre voie.

En effet, notre troisième propos vise à montrer que les concepteurs cherchent à innover en donnant au sport scolaire une orientation plus éducative.

En 1965, la république des sports de Calais encadre par la lettre appante de la franchise. D'ailleurs "le thème de la socialisation aboutira, par emprunt à Wallon, de la création des républiques éducatives à la naissance des républiques de sports de Calais" (Durig "La crise des pédagogies corporelles, 1981).

Rapidement de 27 républiques en 1965, nous passons à près de 300 trois ans plus tard (Andrieu "L'EP au 20^e siècle, une histoire des pratiques" 1996). J. Zazo rappelle l'effort fourni pour apporter plus de cohérence avec la création des districts FARE (Fédération des amateurs de républiques éducatives) ("Images de 150 ans d'EPS" 2002).

Ces districts rassemblent 800 enseignants dans 250 établissements. Des rencontres sont organisées. Leur grande valeur est que les élèves sont acteurs de l'arbitrage et de l'organisation. La responsabilisation naît dans ces répliques éducatives. Elle est appelée dans la circulaire de 1967: "Impliquer de façon plus étroite le élève à l'administration de l'A.S." et "Donner le goût de responsabilité".

Nous venons de montrer que des concepteurs réfléchissent à une dimension plus éducative du sport scolaire et de l'EPS en général, même si la majorité des enseignants ne s'y emploie pas.

En conclusion de cette première période, nous venons de montrer que de 1960 à 1972, le sport scolaire a un rôle dessiné par la politique sportive du pays. L'évolution du sport scolaire dans les textes ne se fait pas dans le sens de l'échec du texte. Cependant, cet état de fait avec des diacordes et des propositions naissent. Ils sont favorables à une autre vision du sport scolaire. Un autre rôle envers l'enfant se dessine même si le statut n'est pas encore modifié dans les textes de période suivante est réductrice des risques pris dans les années 60.

En effet, dans notre deuxième partie, se situant entre 1972 et 1984, nous nous attacherons à prouver la thèse selon laquelle le sport scolaire, face aux attaques politiques est remis en question et son rôle confondu avec le sport fédéral. Sa fonction est désavouée au rythme des mesures, d'évolutions conceptuelle de la discipline entière toute malgré tout de faire valoir son rôle éducatif tel qu'il apparaît dans l'échec du texte.

Premièrement, nous montrons que le sport scolaire perd son identité et sa spécificité à une époque où la politique éducative en matière de sport est "essaimée". En effet, en 1972, Comité propose la création de C.A.S (centres d'animations sportives). Ils permettent aux élèves de

Lot de Correction : EAI 1900A - 101 0447 - 011
 Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
 Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
 N° Anonymat : A000018963

Nombre de pages : 20

Concours

EAI

Section/Option

1900A

Epreuve

101

Matière

4647

pratiques du sport en dehors de l'école. des enseignants sont invités à le faire.

La coopération s'insurge : "la création de nouvelles structures vise à sortir rapidement de l'école l'EP, partie intégrante de l'éducation de l'enfant et dont la charge incombe normalement à l'état" (Bulletin SNEP n°35, 1972). Par ailleurs "l'anomalie est évidente entre A.S et secteur extrascolaire (...) les relations entre le monde scolaire et le monde associatif sont faussées" (Travail et Tabory N°12, 2002, Paris). Dans ce cas "l'école devient l'annexe du club" (Andrieu "Enjeux et débat en EPS" 1972).

Ces décisions sont contestables mais aussi compréhensibles dans le contexte. Les années 70 sont marquées par la crise du pétrole. Son prix supprime le charbon, la fin des "30 glorieuses" de croissance semble proche. L'état doit faire des choix et la politique ultra sportive des années soixante n'a pas permis au sport scolaire de montrer sa valeur éducative spécifique et différente du sport civil.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour réduire le développement du sport scolaire. Il s'agit peut être ici de "l'électrochoc" nécessaire pour que ce dernier devienne une composante de la politique éducative.

Nous venons de montrer que le sport scolaire perd son identité et sa spécificité car il n'appartient plus à l'école. Quand est-il au niveau des structures d'accueil.

Dans un deuxième temps, nous allons montrer que le sport scolaire est en pleine mutation au niveau de ses structures. C'est un virage important vers le rôle qu'il joue à l'aube des années 80.

La décision de l'ASSU le 29/10/75 par la loi Nazaretti sépare cette dernière en union nationale de sport scolaire

(UNSS) et FNSU (Fédération nationale du sport universitaire). Ce changement de structure d'abord perçu comme une attaque par Rouyer : "la scission de l'ASSU représente un désengagement financier de l'Etat" (cité par P. Armand, op.cit 1989). Mais cette nouvelle structure, encore présente aujourd'hui, permet au sport scolaire de s'organiser dans le secondaire de façon plus autonome. Dans le contexte de massification des élèves liés aux réformes Berthoin (allongement de la scolarité à 16 ans) en 59, la réforme Fachet en 63 (Suppression des filières) et la réforme Haby (le collège unique rassemble tous les élèves en deux cycles dans la même structure); cette scission permet à la discipline de faire face au flux d'élèves grâce à une meilleure gestion locale. "De 1960, entre de 1964 à celle de 1972, le nombre d'élèves du premier cycle a cru de trois fois et demie environ" (R. Delabert "25 ans d'ES" 1974).

Nous venons donc d'établir le fait que le sport scolaire amorce le virage vers les années 80 grâce à une modification de ses structures. Cependant, les syndicats ne vivent pas cela de la même manière et luttent contre ces changements : "On ne va pas détruire un outil que l'on a mis 40 ans à bâtir" (Delaplace, op.cit 1989). Parallèlement, l'évolution actuelle vise à ramener la technique au profit de valeurs plus éducatives.

En effet, nous désirons faire la preuve que les courants alternatifs au sport vont permettre d'orienter la discipline et surtout le sport scolaire vers les préoccupations éducatives telles qu'elles sont précisées dans l'extrait. Les années 70 sont marquées par des critiques publiques et l'intérieur même de la corporation. J. N. Brichon a travers la revue "Panthéon" critiqué fermement le virage pris 10 ans plus tôt et il lance le débat sur les valeurs du sport dans l'éducation, le savoir et le bien-être. A son tour, C. Pujade-Rouard, issu du courant de l'expression corporelle, cherche à balancer la primauté de la compétition vers l'expression de l'élève.

D. Denis, par ailleurs dit que "la compétition sportive (...) avec ses objectifs de performance, de rendement et d'efficacité ne balayent pas toutes les surfaces de la corporalité" ("Qu'est ce que le corps enseigne?" 73). Ainsi ces critiques, associées à l'émergence des sciences humaines

cherchant à redéfinir le rôle de l'A.S. Ces sciences qui appellent au moment, à la prise en compte de l'enfant dans sa totalité, son développement (PIAGET) intégrant le sport scolaire.

Rio les critiques de la technique comme celle de Leif: "la technique est prise lui-même au jeu de sa spécialité; la technique qui ne devrait être qu'un moyen devient un but" (cité par Thibault, op.cit. 1972).

Enfin, la culture sportive vive dans la société de nouvelles activités plus ludiques, moins performatives et plus techniques (BERRY "Nouvelles pratiques, sport de base ? 1994").

En conclusion nous souhaitons montrer que au-delà du politique, la discipline commence à se prendre en main et de nouvelles idées émergent et augurent l'évolution vers l'extrait, vers une préoccupation plus éducative.

Pour combler à cette seconde partie, nous avons montré que le sport scolaire, face aux "attaques" politiques est remis en question et son rôle est confondu avec le sport av. Cependant, l'évolution anaphorique de la discipline entraîne peut-être d'ailleurs le virage vers un sport scolaire qui recherche la nouveauté et le renouveau. Le thème sanitaire présent en 1945 connaît un rebond dans les années 80.

Enfin, nous enchaînons dans une troisième et ultime période allant de 1984 à nos jours. Nous voulons montrer que le sport scolaire s'inscrit pleinement dans la politique éducative du pays. Les thèmes de santé, de renouveau, d'épanouissement sont au centre des préoccupations. Cet aboutissement est le fruit des réflexions menées dans les années 60 dans les republiques des sports.

But d'abord, nous cherchons à démontrer que la fonction du sport scolaire intégrée et complète peu à peu, celle de l'EPS, elle-même en pleine mutation. En effet, les programmes du 16/11/85 précisent que "le

objectifs assignés à l'A.S. permettant à ceux assignés à l'EPS de mieux se réaliser". Par ailleurs, la loi Avice de 1974 précise que "le sport scolaire participe à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles" (Loi Avice 1974). Cette cohérence entre ces deux textes établis à un an d'intervalle vise à souligner les nouvelles orientations du sport scolaire en matière d'éducation de l'enfant.

Dans ce même sens, Hebrard et Pireau précisent en 1973 dans la revue EPS qu'il faut "donner au sport une nouvelle orientation éducative" et qu'il est nécessaire également de "s'ouvrir aux nouvelles formes de politiques corporelles". A cette perspective de lutte contre l'échec scolaire, P. Lacombe ajoute que "l'A.S. joue un rôle favorable dans les relations entre les enseignants et les élèves" ("Sport scolaire : secteur d'intégration, secteur de socialisation" revue EPS n°20, 1973). La notion de bien-être est alors empruntée de cette nouvelle A.S.

Dans la société, le phénomène d'échec scolaire est majoré dans les années 80. Chevenement fixe même un objectif chiffré qui consiste à ce que 80% des élèves d'une classe d'âge obtiennent le baccalauréat, la loi d'orientation de L. Jospin de 1989 précise qu'il faut permettre la réussite de tous les élèves.

Ainsi nous venons de montrer que le sport scolaire, dans les Textes officiels reprenant l'extrait du Texte, c'est à dire participer à la réussite des élèves. Cependant l'ouverture culturelle tend à se mettre en place. Quand est-il de la participation à la santé peut bien être.

Nous souhaitons désormais montrer que le rôle de l'A.S. vise aujourd'hui aussi à reprendre un concept minoré dans les années 60, mais de plus en plus d'actualité: la santé.

En 1993 la charte du sport scolaire définit de nouveaux enjeux pour le sport scolaire directement issus des orientations données par ROUZIER en 1987. Ainsi l'A.S. doit désormais éduquer à la santé, rendre responsables les élèves.

Au-delà de ce texte, la santé de l'élève semble se jouer aussi à travers la responsabilisation. Les jeunes officiels sont ainsi dotés d'un carnet de J.O. de nombre de jeunes engagés dans les A.S. ne cesse d'augmenter: "Si

Lot de Correction : EAI 1900A - 101 0447 - 011
 Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
 Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
 N° Anonymat : A000018963
 Nombre de pages : 20

Concours
EAI

Section/Option
1900A

Epreuve
101

Matière
0447

il assiste une désaffiliation dans les pratiques civiles, le nombre de licenciés dans les A.S ne cessent d'augmenter " (P. Lacombe, op.cité)

Enfin, fait hautement symbolique selon nous qui permet de valider notre réflexion, le texte de 1996 officialise l'obligation faite de créer un projet d'A.S, gage d'un savoir de la discipline et être cohérent. Le présent texte de 2010 rappelle néanmoins cette nécessité. Cela laisse penser que beaucoup de travail reste à faire.

Nous cherchions à montrer que l'A.S permet également d'échapper à la santé. Une santé qui dépasse l'idée d'un corps sain, pour se focaliser sur l'épanouissement et le bien être. de rôle de J.O et prépondérant. Seulement, encore en 1992, selon Combarz, 13% des élèves seules s'intéressent à l'administration de l'A.S ("Pratiques physiques d'entretien: nouvelles références" 1995).

En conclusion de cette partie, nous cherchions à montrer que le sport scolaire s'inscrit pleinement dans la politique éducative du pays. Les thèmes de santé, de réussite, d'épanouissement sont au centre des préoccupations. Les textes officiels et le rôle de l'A.S visent la valorisation des jeunes et la responsabilité.

Concours

EAI

Section/Option

1900A

Epreuve

101

Matière

0667

Arrivés au terme de ce devoir, nous
 voudrions montrer que le sport scolaire est doté de
 structures favorables à son déploiement, il a eu le rôle pour intégrer
 les différentes préoccupations éducatives de notre époque.
 Si cet extrait de texte est la conséquence des mutations
 de structures de coopération, de valeurs d'enseignement, d'intentions
 socio-politiques, le sport scolaire s'affirme comme un temps
 indispensable dans l'éducation des enfants. D'abord pour éduquer
 au sens de l'extrait, mais très vite pour les préoccupations
 sportives des années 60, les acteurs de l'EPS se sont pris en
 main pour que le sport scolaire participe, malgré son caractère
 facultatif, à la réussite, à l'épanouissement, à la santé et
 au bien-être des élèves.

Tout d'abord, nous pouvons montrer que de 1960
 à 1972, le sport scolaire a un rôle desiré par la politique
 sportive du pays. L'évolution du sport scolaire dans les textes
 ne se fait pas dans le sens de l'extrait du texte. Cependant,
 cet état de fait crée des discordes et des propositions
 naissent. Un autre rôle envers l'enfant se définit : celui de
 l'enfant responsable comme dans les républiques de sports.
 Mais nous cherchions à démontrer que le sport scolaire, de fait
 aux "attaques" politiques est remis en question et son rôle est
 confondu avec le sport civil. Cependant, les courants de pensée
 permettent d'amorcer le virage vers un sport scolaire qui recherche
 la réussite et l'épanouissement.

Enfin, dans un troisième temps, de 84 à nos jours, que

Le sport ^{scolaire} occupe pleinement dans la politique éducative du pays. Les thèmes de santé, de révérité, de développement sont au centre des préoccupations. Les textes officiels et le rôle de l'A.S. visent la valorisation des jeunes en les responsabilisant, notamment en leur que jeunes officiels.

Si la politique éducative vise à conduire les élèves à la révérité, il est intéressant que le sport scolaire offre encore plus de moyen pour y parvenir dans les lycées notamment où les heures de cours empiètent sur le mercredi après midi. De bien être serait-il remis en cause à ce stade ?